



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RAPPORT DE VISITE
DU GROUPE SCOLAIRE
MARC SEGUIN
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94)**

**DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSA DE
ACADÉMIQUE DE CRÉTEIL**

LUNDI 9 FÉVRIER 2026

La mission générale des formations spécialisées consiste en la protection de la santé physique et mentale des agents, l'amélioration des conditions de travail et l'analyse des risques, la veille sur l'application des réglementations santé et sécurité au travail (Chapitre III, articles R253-1 à R253-81, du Code général de la fonction publique).

SOMMAIRE

I.	Origine de la visite	3
II.	La pré-visite.....	3
III.	La visite	3
IV.	Situation générale du groupe scolaire	4
V.	Examen des registres et documents obligatoires.....	5
VI.	Visite des locaux.....	8
VII.	Préconisations des représentants du personnel relatives à la visite des locaux.....	19
VIII.	Entretiens collectifs et/ou individuels.....	19
IX.	Préconisations des représentants du personnel consécutives aux entretiens	20
X.	Annexes.....	20

I. Origine de la visite

La formation a délibéré lors de l'instance du 30 juin 2025 pour la visite du groupe scolaire Marc Seguin à Villeneuve-Saint-Georges.

Le choix de cette visite fait suite à la délocalisation des classes du groupe scolaire entre mars et juillet 2025 suite à la découverte d'une fuite dans une cuve de fioul enfouie à l'arrière des locaux et qui pouvait servir pour le chauffage d'appoint en cas de défaut de la géothermie.

II. La pré-visite

Suite à l'approbation de la cheffe d'établissement, la visite a été préparée, lundi 19 janvier 2026, en amont sur le plan technique et organisationnel par un groupe de travail comprenant des représentants des services du rectorat, de la DSDEN, des représentants du personnel et la direction du groupe scolaire.

Planning de la journée	
HORAIRES	ÉTAPES
9h30-10h00	Réunion entre la délégation de la FS, l'IEN, l'équipe de direction du groupe scolaire, l'assistant de prévention de circonscription et des représentants de la mairie
10h00-11h30	Visite bâtiminaire : un groupe pour l'école maternelle & un groupe pour l'école élémentaire
Pause déjeuner	
13h30-16h30	- Entretiens individuels ou collectifs des personnels - Examen approfondi des registres

III. La visite

La visite a été effectuée par :

Pour le groupe scolaire

- Madame Christine SILVESTRE, directrice de l'école élémentaire
- Monsieur Malik HASSOUNA, directeur de l'école maternelle

Pour la FS-A

Les représentants de l'administration

- Monsieur Yoann REYNAUD, conseiller de prévention académique – Rectorat
- Monsieur Emmanuel GRATON, conseiller de prévention départemental – DSDEN94
- Monsieur Sébastien VÉRY, conseiller de prévention départemental – DSDEN94
- Madame Delphine VOUDON, référentes des directeurs d'école – DSDEN94
- Madame Sandy COSTA, IEN de la circonscription de Villeneuve-Saint-Georges
- Madame Magali POIRET, chargée de mission – DSDEN94

Les représentants du personnel

- Madame Agnès BRIELLES (FSU)
- Madame Marion FOURET (FSU)
- Monsieur Luc HENTZ (FSU)

- Madame Cécile QUINSON (FSU)
- Madame Laurence TRUBLEREAU (FSU)
- Madame Périne DE ARAUJO (CGT)
- Monsieur Olivier RIOUAL (SUD)

Pour la collectivité territoriale :

- Monsieur Abelkader KAYATI, directeur du service éducation et jeunesse

La visite se compose de :

- l'examen des bâtiments et installations à laquelle la commune est invitée à participer ;
- l'audition par les membres du FS-A des personnels de l'établissement qui se sont inscrits aux entretiens individuels ou collectifs.

IV. Situation générale du groupe scolaire

L'établissement a été construit en 1956.

Le groupe scolaire Marc Seguin a été construit en 1956.

Il est constitué d'un seul et même bâtiment pour la maternelle et l'élémentaire car les bâtiments sont imbriqués.

L'entrée de l'école maternelle se fait en passant par l'école élémentaire.

Ainsi, l'accès à certaines classes de maternelles se fait en passant par les bâtiments de l'élémentaire.

L'école fait partie d'une cité éducative, classée REP en quartier prioritaire. L'IPS est de 85,2.

Des travaux sont en cours pour l'aménagement de la cour en espace végétalisé.

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

ERP de type :

- R (enseignement), catégorie 3
- N (restauration), catégorie 5

Groupe Scolaire Marc Seguin	
Personnels de l'Éducation nationale	
Direction d'école (quotité de décharge)	2 – décharge à 100%
Professeurs des écoles titulaires	13 titulaires dont 2 remplaçants (école élémentaire) 4 titulaires (école maternelle)
Professeurs des écoles contractuels	4
AESH	7 dont une AESH mutualisée école maternelle & élémentaire
Personnels de la collectivité territoriale	1 gardien
Élèves	196 élèves (élémentaire) / 90 élèves (maternelle)
Nombre de classes	11 classes (élémentaire) / 4classes (maternelle)

V. Examen des registres et documents obligatoires

	Localisation	Mise à disposition des usagers	Mis à disposition de la formation spécialisée	Date de dernière mise à jour	Remarques, conseils et avis notés dans les registres	Avis et recommandations de la formation spécialisée
Registre public d'accessibilité	Non présent					Demander à la mairie le registre d'accessibilité Le compléter sur le site du ministère de l'aménagement
Registre santé et sécurité au travail (RSST)	Entrée devant le bureau du directeur (maternelle) élémentaire	OUI OUI	OUI	Mars 2024	Infestation de moustiques Signé par la direction Mars 2025 : fuite de cuve	
Registre de signalement d'un DGI (RDGI)	Maternelle / élémentaire Entrée devant le bureau du directeur	OUI	OUI	Pas de signalement		
DUERP	Groupe scolaire			Créé en février 2019 – maj juin 2019	Clôture à rehausser Réfection des cours Fenêtre / couloir à réviser Régulation des températures Sols amiantés recouverts (septembre 2019) RPS : non remplacement des enseignants & ATSEM Pas de présence de salles pour les enseignants.	Mettre à jour le DUERP Créer un PAP

Plan annuel de prévention	Pas de plan de prévention					Proposer des mesures de prévention après avoir évalué les risques professionnels
PPMS	École maternelle			Septembre 2025	PPMS unifié Partie mairie non complétée Plans d'intervention & de localisation absen	Mettre à jour le PPMS
PPMS	École élémentaire			28 janvier 2026	PPMS non unifié – RM AI non présent	Mettre à jour le PPMS pour être unifié
Compte-rendu de conseil d'école	Directrice d'école École élémentaire	OUI	OUI	novembre 2025	- alarme incendie souvent dysfonctionnelle - ouverture de fenêtres de classe - problème de connexion internet récurrent stable : fibre installée - rehausser le mur côté inspection (travaux prévus en février 2026) - gouttière cour B (réparée) - boîtiers CO2 débranchés - novembre 2025 : eau marron dans les salles de classe - panneau d'affichage demandé - installation d'une sonnerie automatique (récréation / PPMS	(vérification de la qualité de l'eau après la ré ouverture de l'école)

	Localisation	Mise à disposition des usagers	Mis à disposition de la FS	Date de dernière mise à jour	Remarques, conseils et avis notés dans les registres	Avis et recommandations de la FS
Diagnostic technique amiante (DTA)	Bureau du directeur	OUI	OUI	2013	Liste B : toiture fibro-ciment & dalles de sol (petite entrée / tisanerie / bureau de la directrice)	Transmission des documents car les dalles ont été recouvertes Mise à jour du DTA
REGISTRE DE SÉCURITÉ						
COMMISSION SÉCURITÉ				Avis favorable	Novembre 2023 7 réserves	Demander à la mairie la levée des réserves avant le passage de la prochaine commission de sécurité
EXTINCTEURS				4 avril 2025		
SSI				Décembre 2025	SSI / DM / DS (diffuseur sonore) vérifié	
QAI	Bureau de la directrice	OUI	OUI	7 juillet 2025	Résultat en lien avec la fuite de fioul et permettant le retour dans les locaux de l'établissement - COV	
					Pas de résultat des mesures de la QAI dans le cadre du décret de décembre 2022	Demander à la mairie de transmettre les résultats de la QAI Réouverture du groupe scolaire – étape clé de la vie du bâtiment

Évacuation des déchets					Poubelles accessibles dans de nombreux endroits : entrée /	Réfléchir sur la rationalisation de présence des poubelles - risque incendie + nuisibles
------------------------	--	--	--	--	--	---

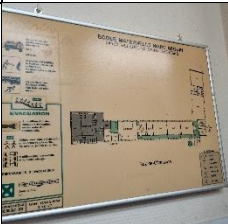
VI. Visite des locaux

LOCALISATION		PHOTOS	CONSTATATIONS	PRÉCONISATIONS
ENTRÉE	Panneaux d'affichage		En mauvais état Non accessibles si les premières grilles sont fermées	Installer un panneau neuf visible depuis le trottoir
COUR	élémentaire Palissade / cages		Projet cour oasis	Vérifier la conformité pour l'accès des secours Exiger le certificat transmis par la société qui fait les travaux
			Occasionnent des blessures et des chutes	Si possible, retirer les palissades en attendant les plantations

			Cages de foot / handball Bancs	Cages à décaler Bancs à décaler selon le déplacement des cages
		Grille d'évacuation côté rue	La grille d'évacuation est mal fixée au sol. De la rubalise délimité l'accès par les enfants.	Fixer les grilles
			Pas de délimitation marquant l'accès à la cantine Renforcement difficile à surveiller	Mettre un marquage visible pour délimiter l'espace non accessible
	Maternelle Aire de jeux		Le revêtement amortissant délimitant l'aire des jeux se dégrade ce qui crée des microbilles de plastiques/caoutchouc ingérables par les enfants	Remplacer l'intégralité du revêtement amortissant
	Réserve vélo (cabane en bois)		Difficile d'accès en temps de pluie car entourée de terre	Déplacer (ou remplacer) la cabane pour pouvoir accéder facilement au matériel sans risque de chute

				
	Enclos grillagé		Cette disposition scinde la cour élémentaire en 2 espaces difficiles à surveiller et restreint l'espace disponible pour les élèves de maternelle.	Repenser l'organisation générale des cours de récréation afin d'optimiser l'espace partagé
	Espace à l'arrière du bâtiment	Cabanons 	Présence d'amiante sur la toiture en fibrociment sur les 2 cabanons	Faire enlever les plaques de fibrociment par une entreprise habilitée et les remplacer
		Absence de grille / clôture	Cette absence de grille/clôture entraîne un risque d'intrusion et présente un risque de sortie d'enfant.	Il faut sécuriser cette zone avec un portail même en temps de travaux.
		Canalisation partant de l'ancienne cuve	La cuve à fioul a été enlevée mais il reste les canalisations susceptibles de contenir des restes de fioul	Enlever tout le système de canalisation

				
BÂTIMENT	Élémentaire	Sols escaliers revêtement jaune Marches des escaliers  	Les revêtements anti-dérapants se décollent sur plusieurs paliers Usure des marches	Remplacer les revêtements antidérapants pour éviter le risque de chute. Vérifier la présence de matériaux dangereux et rénover les parties usées.

	Extincteurs		L'emplacement des extincteurs n'est pas aux normes (trop hauts) et la signalisation n'est pas bien placée.	Placer extincteurs et signalisations selon les normes exigées.
	Signalétique (évacuation)		Les panneaux d'évacuation sont obsolètes (plans)	Remettre à jour les plans d'évacuation avec les sorties de secours.
	Portes coupe-feu		Des balais sont rangés derrière la porte.	Enlever tout matériel / objet situés derrière les portes coupe-feu.
			Système « maison » bricolé avec cale en bois (élémentaire)	Vérifier l'efficacité et la fiabilité de ce système
	Fenêtres : escaliers couloirs salles de classe		Des fenêtres n'ouvrent pas. Absence de système d'ouverture	Installer des fenêtres avec des systèmes d'ouverture sécurisés et permettant une ventilation.
	Toilettes		Les toilettes sont utilisées pour stocker le matériel d'entretien	Libérer l'espace dédié aux toilettes et créer des espaces de stockage

	Paliers		Les paliers sont encombrés (Télévision, chariot...)	Libérer l'espace et créer des espaces de stockage
COULOIR	Porte-manteaux		Les porte-manteaux présentent un risque (métal et hauteur)	Les remplacer par des porte-manteaux sécurisés
	Lavabos avec savon & essuie-mains		Absence de poubelle à certains endroits	Mettre des poubelles à disposition à côté de chaque lavabo

	Fissures encadrement portes		Des entrées de salles de classe présentent des fissures. Les matériaux utilisés pour les réparations (plâtre) s'effritent	Solliciter la mairie pour demander la transmission d'un document attestant, après expertise, de la non dangerosité des fissures qui apparaissent régulièrement et qui inquiètent les personnels (préconisations présentées (rapport de mai 2015)
SALLES DE CLASSE	Volets & stores		Absence de volets extérieurs pas de stores dans les salles de classe exposition Sud → fortes chaleurs	Équiper les salles d'un système d'isolation thermique efficace dans le cadre d'une rénovation énergétique globale
		Encombrement	Beaucoup de matériel, obsolète parfois, qui encombre les espaces communs	Prévoir des espaces de rangement suffisants, adaptés, non accessibles aux élèves pour libérer l'espace dans les salles de classe
			Traces d'humidité sur les plaques de faux-plafond (CE2 / CM1)	Vérifier l'étanchéité et remplacer les dalles abîmées

	Paillasses		CE2-CM1-CM2: paillasses dégradées avec la peinture qui s'écaille / dégradation liée à l'humidité à proximité de l'évier	Vérifier l'absence de plomb dans les peintures Remettre en état les paillasses
	Prises multiples CE2A		Ancienne salle informatique Multiprises nombreuses fixées au mur, accessibles et en état de fonctionnement	Supprimer les prises inutiles.
SALLE DES PERSONNELS	élémentaire		Ancienne salle de classe Pas de point d'eau Pas d'aménagement pour la prise des repas : pas de mobilier adapté à une salle des personnels	Aménager l'espace en concertation avec les personnels
			Ancienne salle informatique Pas équipée d'ordinateur Usage non déterminé	Usage à déterminer selon les besoins exprimés par l'école
MATERNELLE	Salle des personnels		Exiguë & multi-usages	Repenser la séparation des espaces et usages Vestiaires / buanderie – salle de repos / repas Voire un espace dédié au repos des élèves malades/blessés

	dortoir		Absence de store & de volet Les rideaux ne permettent pas d'occulter toute la lumière	Equiper le dortoir d'un système d'isolation thermique efficace dans le cadre d'une rénovation énergétique globale Mettre des rideaux occultants
	Salle de motricité (salle de jeu sur le plan)		Beaucoup de matériel qui remplit l'espace de la salle Une porte est rendue inaccessible alors que c'est une sortie de secours sur l'extérieur arrière. 1 des 3 piliers n'est pas recouvert d'un matelas de protection	Désencombrer l'espace en aménageant des espaces de stockage Rendre la sortie de secours opérante Recouvrir le pilier non protégé
	Douche élèves		Douche dans un placard : l'exiguïté oblige les ATSEM à prendre des postures pouvant entraîner des TMS Problème d'intimité pour les élèves car la porte ne peut se fermer en présence de l'adulte	Repenser l'aménagement d'une douche pour permettre l'intimité des élèves et d'avoir des conditions de travail conformes à l'ergonomie des tâches

	Salle de repos (sur le plan) / ancienne BCD – salle de stockage		Stockage de matériel hétéroclite : livres, tancarville, anciennes couchettes de repos élèves, bacs, armoire à pharmacie, etc.	Libérer l'espace en créant des lieux de stockage pour permettre à la salle de retrouver son usage initial – salle pour les personnels
	Classe du 1 ^e étage		Absence de toilette élèves à l'étage Difficulté de circulation dans les escaliers : les parents de maternelle doivent monter à l'étage où se trouvent des salles de classe de l'école élémentaire	Créer des toilettes pour les élèves à l'étage Travailler sur les circulations usagers en concertation sur l'ensemble du groupe scolaire
	Salle de classe isolée / accès direct cour		Encombrement de matériel hétéroclite & obsolète parfois	Libérer les espaces Créer des rangements fermés, non accessibles

LOGE DU GARDIEN	Ancienne salle des maîtres		Stockage d'un bidon d'essence (forte odeur) La loge n'a pas de visibilité sur les entrées & les sorties.	Prévoir une armoire sécurisée conforme aux produits stockés Repenser les espaces de stockage Revoir l'emplacement de la loge du gardien Prévoir une installation d'interphone / visiophone relié à un téléphone professionnel fourni au gardien
--------------------	-------------------------------	---	--	---

PARTIES DU RAPPORT ÉCRITES EXCLUSIVEMENT PAR LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE LA DÉLÉGATION DE VISITE

VII. Préconisations des représentants du personnel relatives à la visite des locaux

Préconisation n°1 : Transmettre systématiquement les analyses et documents obligatoires relatifs au groupe scolaire à l'Éducation nationale : QAI – octobre 2025, analyse des polluants du sol, analyse des peintures, mise à jour du DTA, attestation de conformité du passage pour les secours après réalisation de la cour.

Préconisation n°2 : Installer un système de sonneries pour l'ensemble du groupe scolaire : récréation, PPMS.

Préconisation n°3 : Envisager une rénovation énergétique globale en équipant prioritairement les salles orientées Sud d'un système d'isolation thermique efficace.

Préconisation n°4 : L'espace arrière en cours de réaménagement doit être sécurisé et totalement dépollué (amiante, fioul). L'aménagement doit être pensé en collaboration étroite avec l'équipe éducative afin de créer des espaces de fraîcheur indispensables en période de canicule.

Préconisation n° 5 : Repenser le projet d'aménagement de l'école en favorisant l'inclusion scolaire et notamment les personnes à mobilité réduite.

Préconisation n°6 : Repenser le projet d'aménagement de l'école en réétudiant l'agencement global de l'espace des cours de l'école maternelle et élémentaire pour renforcer le bien-être des usagers (élèves & adultes), la sécurité et améliorer les conditions de surveillance.

Préconisation n°7 : Les salles de classes doivent être équipées de TNI ou de vidéoprojecteurs fixés afin d'éviter des installations accidentogènes (multiprises, rallonges ...), évacuer le matériel encombrant les lieux de passage et que les enseignants n'aient pas à utiliser leurs effets personnels (videoprojecteurs...).

Préconisation n°8 : Mettre en place un protocole de communication avec la municipalité permettant aux directions d'école d'exercer leur responsabilité en matière d'utilisation des locaux scolaires (sur et hors temps scolaire) comme la réglementation le prévoit.

VIII. Entretiens collectifs et/ou individuels

Les entretiens ont été menés sur la base du volontariat et à partir d'une inscription en ligne via un outil Google. Au total, deux personnels sur l'ensemble des personnels ont souhaité bénéficier d'un entretien le jour de la visite. D'autres personnels ont été entendus dans un cadre informel lors de la pré-visite et de la visite. Nous avons pris en compte les expressions de chacun.

Thématique	Synthèse des entretiens lors de la visite
Communication	– Pas de réunion entre l'école maternelle et l'école élémentaire. – Défaut de communication de la municipalité concernant l'usage des locaux et les travaux programmés et en cours. – Manque de communication sur le pilotage de la « cité éducative Nord » et les accords de projets.

Ambiances de travail	– Relation avec les parents : perte de confiance depuis la délocalisation des classes entre mars & juillet 2025 – La délocalisation suite à la fuite de fioul, a entraîné des départs d'une bonne partie de l'équipe. – La délocalisation a eu un impact sur l'apprentissage des élèves et des répercussions sur le travail des enseignants cette année.
Sentiments d'insécurité / violences et incivilités	– Conflit interpersonnel sur l'année scolaire 2024-2025 ayant généré des fiches RSST et des RPS et le départ d'une partie de l'équipe enseignante.
Inadaptation des locaux et des moyens	– L'interdépendance des deux écoles à l'entrée et à la sortie génère une désorganisation, source d'insécurité et de tensions avec les parents. – Suppression de moyens en cours d'année pour l'inclusion (service d'interprétariat...).
Liens avec la « hiérarchie » et organisation du travail	– Résidence pédagogique initiée par l'inspection ayant entraîné une surcharge de travail pour finalement s'interrompre. – équipe enseignante renouvelée par un nombre conséquent de contractuels qui ne permet pas la mise en place de projets pérennes.
Impacts sur la santé	– Épuisement professionnel (plusieurs arrêts maladies et plusieurs expressions de mal-être au travail)
Temps de travail	Les équipes sont fatiguées car la charge de travail est importante.

IX. Préconisations des représentants du personnel consécutives aux entretiens

Préconisation n°1 : Améliorer la communication en interne sur le groupe scolaire par la tenue de réunions régulières entre les deux directions et la tenue de quelques conseils des maîtres communs aux deux écoles.

Préconisation n°2 : Améliorer la communication externe entre la municipalité et les équipes éducatives concernant les travaux, les projets et la tenue de réunions, etc.

Préconisation n°3 : Prendre en compte la situation particulière de l'établissement (REP) et adapter la charge de travail en conséquence. Prévoir un accompagnement pour les personnels qui en font la demande.

Préconisation n°4 : Informer les personnels de leurs droits en santé et sécurité au travail (médecine de prévention, cellule d'écoute, stop violence, réseau PAS...)

Préconisation n°5 : Assurer la formation initiale et continue des personnels contractuels

X. Annexes

- Rapport de la visite du CHSCT 94 le 22 juin 2015

Créteil, le 22 avril 2016

académie
Créteil

direction des services
départementaux
à l'éducation nationale
Val-de-Marne



Rapport de visite du CHSCTD-94

**Ecole primaire Marc Seguin
94190 Villeneuve Saint Georges**

Visite du 22 juin 2015

ETABLISSEMENT : GROUPE SCOLAIRE MARC SEGUIN

ERP :

- Type R (enseignement), catégorie 3 - Bât R+2 et R+1
- Type N (restauration), catégorie 5

CATEGORIE : 3 (301 A 700 PERSONNES)

BATIMENT PRINCIPAL D'ENSEIGNEMENT

EFFECTIF TOTAL : 360 ELEVES ET 28 PERSONNELS SOIT 388 USAGERS

MEMBRES DE L'ETABLISSEMENT PRESENTS LORS DE LA VISITE :

Mme Fourey, Directrice d'école

MEMBRES DU CHSCT:

Mme Lours (FSU) ; Mme Quinson (FSU) ; Mme Ferreira (SNFOLC) ; Mme Crusberg (UNSA Education).

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION PRESENTS LORS DE LA VISITE :

Mme Macresy-Duport, secrétaire générale ; Mme Lemaire, Conseillère de prévention 1^{er} degré ; Mme Philippe ;

Mr Marquetty, Assistante de prévention de circonscription .

EXPERTS DU RECTORAT :

Mme Salibur, Conseillère de prévention académique.

PERSONNEL MUNICIPAL :

Mme Cora de Villeneuve, gestion municipale à la vie scolaire

Note importante : la mission générale des CHSCT consiste en la protection de la santé physique et mentale des agents, l'amélioration des conditions de travail et l'analyse des risques, la veille sur l'application des réglementations santé et sécurité au travail (chapitre 4 du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié).



Plan du Rapport

A. SITUATION GENERALE DU GROUPE SCOLAIRE	2
B. EXAMEN DES REGISTRES ET DU TABLEAU DE BORD	3
B-1 EXAMEN DES REGISTRES OBLIGATOIRES	3
B-2 EXAMEN DU TABLEAU DE BORD DU GROUPE SCOLAIRE	3
C. VISITE DES LOCAUX	3
<i>Sécurité incendie :</i>	<i>3</i>
<i>Amiante et DTA :</i>	<i>4</i>
<i>Risques majeurs, environnement :</i>	<i>4</i>
<i>Hygiène et sécurité des locaux :</i>	<i>5</i>
D. ANALYSE DES QUESTIONNAIRES	11
E. SYNTHÈSE DES ENTRETIENS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS DE DIFFÉRENTES CATEGORIES DE PERSONNELS CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX	12
F. RESULTATS DE LA VISITE	14
F-1 APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION	14
F-2 PRÉCONISATIONS DU CHSCTD POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	15
G. ANNEXES AU RAPPORT DE VISITE DU CHSCTD	16

A. Situation générale du groupe scolaire

Le groupe scolaire Marc Seguin a été construit en 1956.

Il est constitué d'un seul et même bâtiment pour la maternelle et l'élémentaire car les bâtiments sont imbriqués.

L'entrée de l'école maternelle se fait en passant par l'école élémentaire.

Ainsi, l'accès à certaines classes de maternelle se fait en passant par les bâtiments de l'élémentaire.

Les deux écoles font en commun le PPMS, les exercices incendie, la prévision des travaux.

L'école a déjà subi deux intrusions dangereuses ; les grilles de l'école étant très basses et facilement franchissables, même par des enfants.

La dernière commission de sécurité est passée le 19 novembre 2014 et a donné un avis favorable à l'établissement. La commission a émis les préconisations suivantes :

- Remédier au dysfonctionnement du déclencheur manuel du 2^{ème} étage dans le bâtiment principal.
- Proscrire l'utilisation de dispositifs visant à empêcher la fermeture des portes coupe-feu, notamment celles des offices de réchauffage du bâtiment R+1
- Equiper d'un dispositif à ouverture rapide le dégagement accessoire du bloc sanitaire attenant à la salle d'enseignement spécialisé (porte 015).
- Interdire l'usage de multiprises électriques en cascade.
- Redonner les caractéristiques coupe-feu des portes des offices de réchauffage.
- Déposer les anciennes installations obsolètes (cuve de fioul).
- Lever les observations du rapport de vérification du monte-charge.



Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été élaboré en juin 2015.

Les points suivants (causes présumées générant des risques professionnels)

- problème dans les escaliers
- non remplacement d'enseignants
- la formation des enseignants
- le travail dans l'urgence de l'équipe enseignante
- relations avec les parents
- la suppression de l'aide administrative qui était très efficace de novembre 2013 à novembre 2014
- relation avec la hiérarchie
- manque de médecins scolaires

B. Examen des registres et du tableau de bord

B-1 Examen des registres obligatoires

	Mis à disposition du CHSCT	Date de dernière mise à jour	Remarques, conseils et avis notés dans les registres
Registre de sécurité	oui		La commission est passée en novembre 2014 – avis favorable
Registre santé et sécurité au travail	oui		Ouvert depuis septembre 2014 A disposition en salle informatique Pages non numérotées
Registre de signalement d'un DGI	non		
DUER	oui	16/06/2015	Réalisé le 16 juin 2015
Plan annuel de prévention	oui		
PPMS	oui		Réalisé en mars 2015 avec l'équipe pédagogique
DTA	oui	24/12/2013	Présence d'amiante
Classeur des FDS	non		Mettre en place un classeur des FDS pour les produits d'entretien et de cuisine (cf. municipalité)

B-2 Examen du tableau de bord du groupe scolaire

La procédure consiste à se connecter sur le tableau de bord en utilisant son identifiant et login de messagerie académique.

La connexion se fait à partir de l'adresse suivante : <http://hygiene1.ac-creteil.fr>

C. Visite des locaux

Sécurité incendie :

Les derniers exercices d'évacuation incendie ont eu lieu le 30 septembre 2014, le 19 novembre 2014 et le 10 juin 2015.

On constate les points suivants :

- Réserve 1 : présence d'une ancienne bombonne de chaufferie qui n'est plus utilisée.



- Réserve 2 : les consignes de sécurité ne sont pas renseignées.

Amiante et DTA :

L'établissement construit en 1956 comporte des matériaux et produits contenant de l'amiante. Le directeur d'école ainsi que les usagers doivent disposer du dossier technique amiante (DTA). Il a été réalisé le 24 décembre 2013. Une copie du document est disponible en mairie (document envoyé à la directrice après la visite du CHSCTD et transmis au CHSCTD). Il n'a été constaté aucun élément contenant de l'amiante friable. Néanmoins, certains lieux de travail contiennent des dalles de sol amiantées non friable : petite entrée au RDC ; la tisanerie ; bureau de la directrice élémentaire, toiture en amiante ciment non friable (plaques ondulées sur le cabanon du RDC).



Risques majeurs, environnement :

La première démarche d'évaluation des risques majeurs a été réalisée en 2013 puis actualisée en mars 2015. Le PPMS est commun pour les deux écoles, il est bien abouti et a été réalisé avec la participation de l'équipe pédagogique.

L'école est exposée à des risques multiples :

- Inondation rapide par la Seine,
- Tempête
- Voies SNCF : transport de produits dangereux – déchets radioactifs,
- Avions (l'école n'est pas dans le couloir de décollage/atterrissage mais avion toutes les 1mn30)
- RN6 à proximité et passage de nombreux camions.
- Infiltrations d'eau
- Consistance de la côte : glissement de terrain

En face : zone SEVESO (produits dangereux)

A gauche : réservoir de kérosène pour Orly.



Un exercice de simulation a été réalisé sur le risque tempête.

Des problèmes d'organisation ont été relevés par l'équipe pédagogique à savoir :

- Absence de mallette sécurité
- Gestion des PAI
- Classes excentrées → problème de communication entre les deux écoles : utilisation de feuilles de couleur pour alerter les secours et communiquer avec la directrice.
- Gestion des parents

Hygiène et sécurité des locaux :

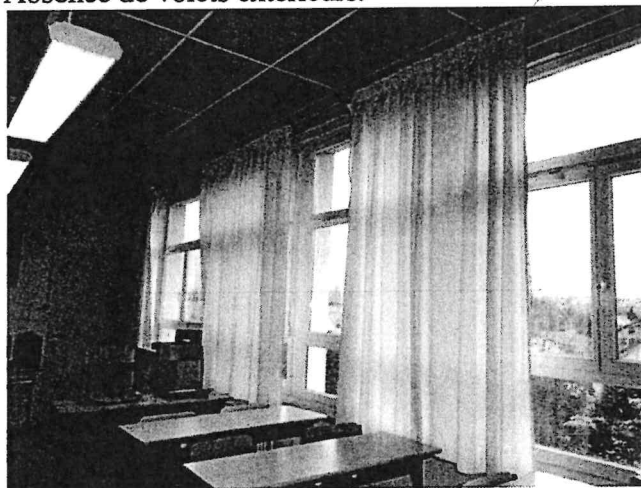
Hygiène des locaux

- Evacuation des eaux usées.

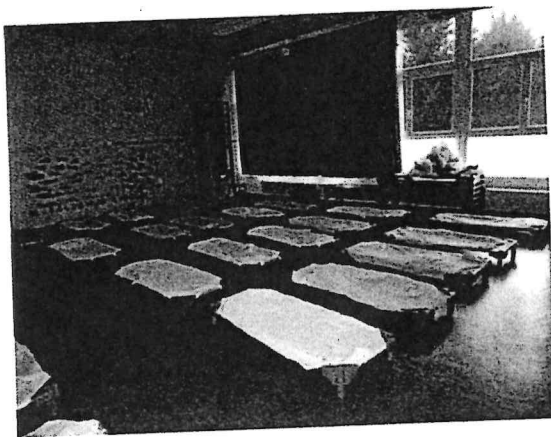
Une grille dans la cour A élémentaire n'est toujours pas fermée.



- Température dans les classes (problème de vitres : effet de serre 32°C).
Absence de volets extérieurs.



En maternelle : la directrice signale que pendant la sieste, les enfants sont mis en slip et en Tee-Shirt mais que cela reste suffocant.



- **Carnet sanitaire :**

Gros problème au niveau de l'hygiène (côté maternelle, au niveau du sol) → en lien avec la mairie, se règle progressivement grâce à la réorganisation des différents personnels communaux.

- **Sanitaires :**

Nombre de WC pour 255 élèves en élémentaire (10 WC et 15 pissotières en élémentaire)

- Élémentaire : 3 WC adultes pour 13 personnes
- Maternelle : 1 WC adulte pour 10 personnes

Norme préconisée :

1 WC → 20 personnes

1 pissotière → 10 personnes

On remarque que certains produits d'entretien présents lors de la visite ne sont pas autorisés en établissement scolaire. Ils sont apportés par les agents municipaux.

- **Plomb :**

Les peintures anciennes sont susceptibles de contenir du plomb: aucune analyse de recherche de plomb n'a été effectuée à ce jour. Il est recommandé que ces analyses soient faites.

Problème de locaux :

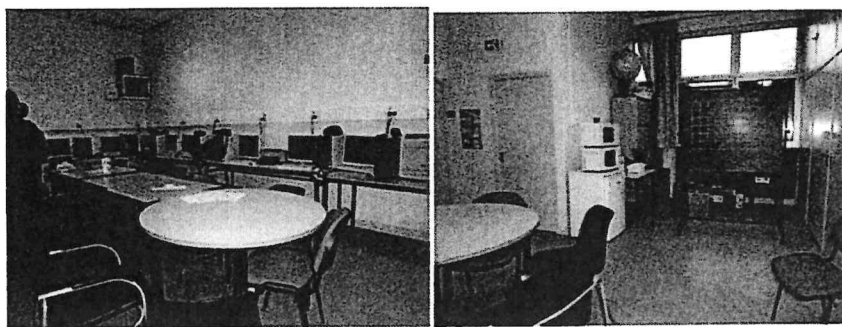
- Portail et murs d'enceinte de l'école.

Les grilles sont très basses ainsi que le portail d'entrée de l'école. Il y a e plusieurs problèmes d'intrusions créant des situations d'insécurité. L'école a sut un vol avec intrusion durant la pause méridienne en 30 septembre 2015



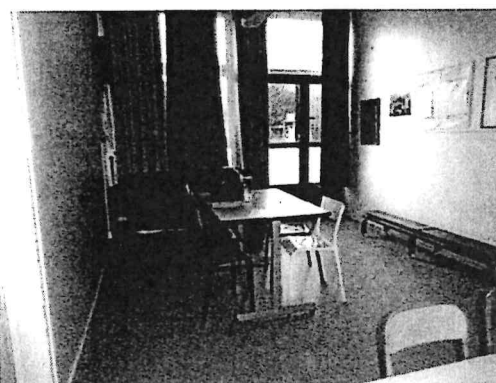
- Les salles des maîtres

En élémentaire : la salle informatique sert à la fois de salle des maîtres et de salle de restauration pour les personnels.



La mairie a proposé d'aménager l'un de ces appartements (situé au rez-de-chaussée, dans le bâtiment du gardien) pour s'isoler et manger. Les enseignants ont refusé car trop éloigné des élèves.

En maternelle : il n'y a pas de salle des maîtres, les enseignants ont aménagé un espace dans le hall pour manger.



La mairie a proposé le local (réserve 2) mais les enseignants y rangent tout le matériel d'EPS de l'école.

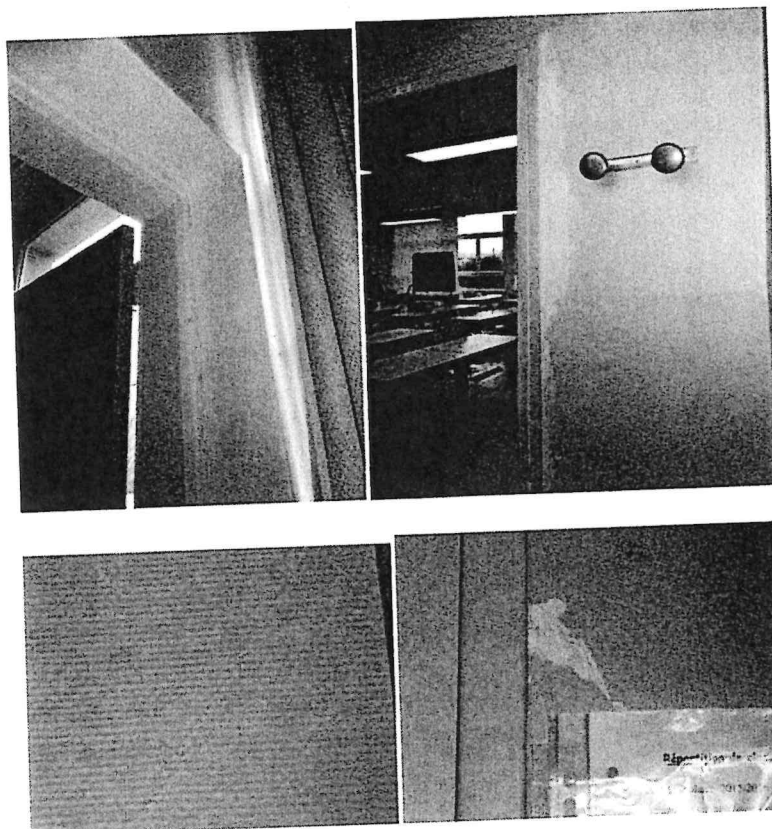
- Les réserves

Pas d'aménagement de rangements.



- Le bâtiment

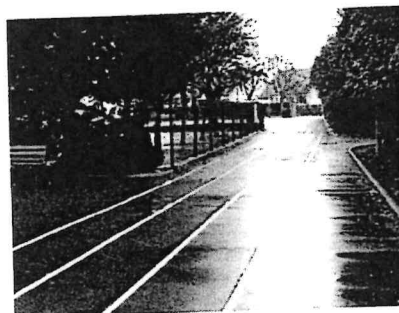
De nombreuses fissures apparaissent le long des murs, à l'intérieur des classes et des couloirs.



Les fissures sont rebouchées régulièrement mais réapparaissent. La mairie rassure et dit que c'est normal que le bâtiment bouge. (Joint de dilatation). La directrice n'a aucun document de la mairie.

- Les cours

Le groupe scolaire dispose de trois cours : cour A (élémentaire) ; cour maternelle et cour B (élémentaire). La cour maternelle est entre les deux cours élémentaires.



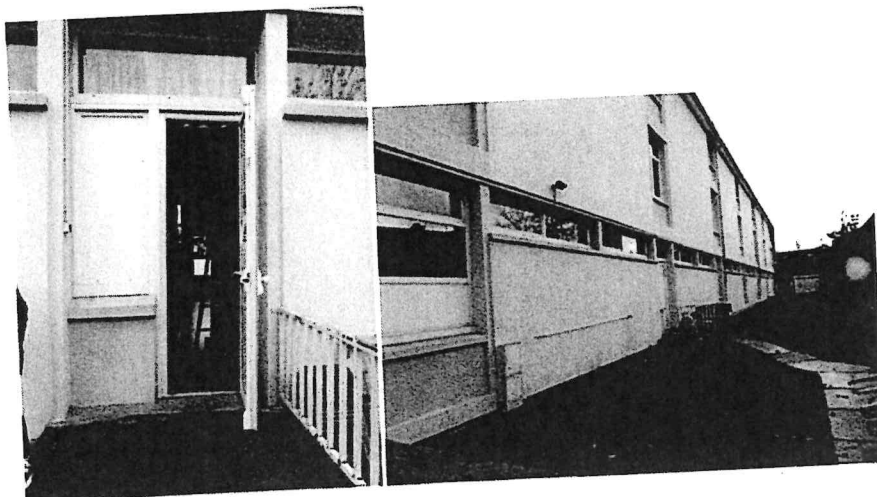
cour mater entre cour A et B 1



entrée commune maternelle/élémentaire 1

Cela génère un problème de sécurité et de gestion des entrées et sorties des parents, les parents de maternelle amenant les élèves dans les classes directement le matin et venant les chercher dans les classes le soir. Tous les passages se font obligatoirement par les cours et bâtiments de l'école élémentaire.

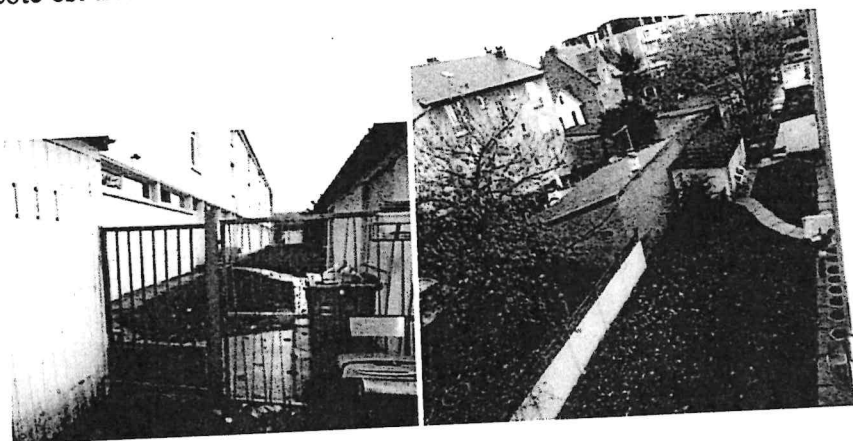
- Espace derrière le bâtiment



porte d'évacuation

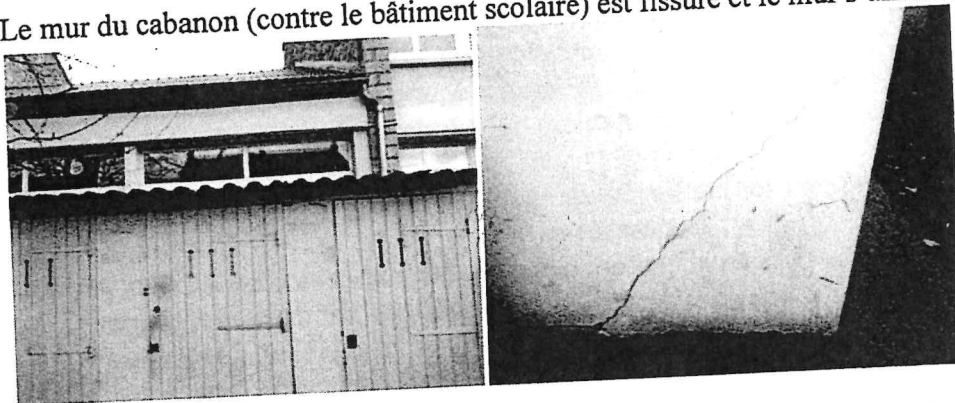
Problème de sécurité sur la porte d'évacuation donnant sur le jardin, derrière l'école et un parking.

Les agents municipaux passent par là pour accéder à l'école, les enseignants viennent faire leur pause. Cette porte n'est pas fermée. Le portail de l'école de ce côté est très bas et reste souvent ouvert.

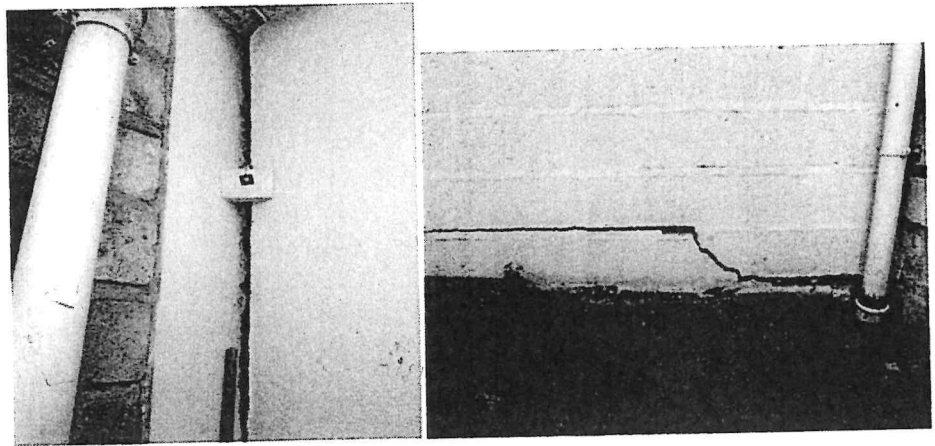


- Les cabanons

Le mur du cabanon (contre le bâtiment scolaire) est fissuré et le mur s'affaisse



Dangerosité pour les personnels (gardien et enseignants) mais aussi pour les élèves de maternelle qui passent de ce côté lorsqu'ils partent en sortie.



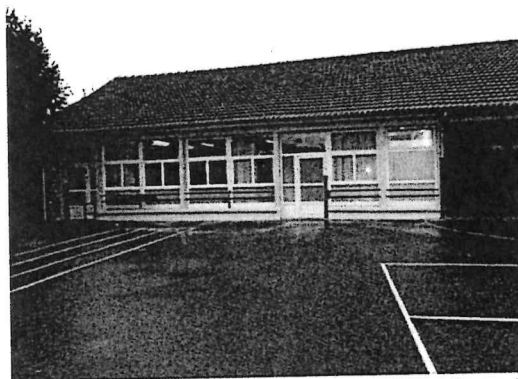
Le toit des cabanons sont en tôle ondulée contenant de l'amiante.

- Dortoir :

Le sol est abîmé suite au changement d'un radiateur.

L'isolation phonique du dortoir est insuffisante : il subit les nuisances sonores causées par la classe du 1^{er} étage.

- Classe isolée



Une classe de maternelle est isolée dans la cour B. La classe ne possède toujours pas de téléphone en cas d'urgence. Pour le PPMS, un système de feuilles de couleur a été mis en place.

Problème de sonorisation (décibels constatés : 70 DB), de luminosité (516 lux) et de chaleur (22,5 °C en fin de matinée), dans l'après-midi la chaleur constatée est bien plus importante.

- Les escaliers

Les escaliers sont très glissants. Plusieurs chutes déclarées, enfants et adultes.



- **Classes**

Le système de blocage de la porte est non adapté entre 2 classes (PS et MS).
Il y a déjà eu plusieurs fugues d'un élève par cette porte. Cet enfant n'a pas d'AVS car pas de déclaration MDPH.

Dans une classe de CE1 A, le bureau de l'enseignant bloque la porte de secours.
Un banc est utilisé par les élèves de petites tailles comme sur-élévateur afin d'écrire ou d'effacer le tableau. Il y a un risque de chute des élèves.

Des objets sont stockés en hauteur sur des étagères et des placards.

D. Analyse des questionnaires

Analyse effectuée d'après les six facteurs de risques issus du rapport du collège d'expertise des risques psychosociaux au travail (Gollac et Bodier 11 avril 2011).

Nombre de questionnaires : 13
Nombre de femmes : 9 nombre d'hommes : 4
Moyenne d'âge : entre 30 et 40 ans
Catégorie professionnelle : 100% d'enseignants
12 titulaires 1 non titulaire

I. les exigences et l'intensité du travail

- Conditions de travail fortement impactées par les modifications structurelles (programmes, horaires, répartition des crédits...) ces dernières années. 100 %
- Impact notable ou fort de la charge de travail sur les conditions de travail 84,6 %
- Confrontés à des TMS 77 %
- Impact notable à fort des absences d'agents ou d'élèves sur les conditions de travail 69,3 %
- Faire face à des demandes extérieures nécessitant une réponse immédiate. 61,6 %
- Non satisfait par l'organisation du travail. 61,6 %
- Devoir travailler très vite. 61,6 %
- Soumis à des imprévus et contraintes provoquant des difficultés. 53,9%



II. Les exigences émotionnelles

- Pas suffisamment reconnus par l'institution. 84,6 %
- Pas respectés par la hiérarchie. 69,2 %
- Cacher leurs émotions ou faire semblant d'être de bonne humeur. 77 %

III. Le manque d'autonomie et les marges de manœuvre

- Pas consultés dans les changements dans leur travail. 84,7

Pour autant :

- Possibilité d'influencer le déroulement de leur travail. 92,3
- Savent clairement ce qu'ils ont à faire dans leur travail. 84,6 %
- Doivent apprendre des choses nouvelles. 100 %
- Liberté d'organiser leur travail. 76,9%
- Prennent des décisions eux-mêmes. 76,9%

IV. La mauvaise qualité des rapports sociaux et des relations de travail

- Soutenus et respectés par leurs collègues dans leur travail. 100 %
- Le supérieur hiérarchique ne prête pas attention à ce qu'ils disent. 77,7 %
- Non soutenus par la hiérarchie en cas de soucis professionnels. 76,9 %

V. Les conflits de valeur

- Insatisfaits de leur condition d'exercice de leur métier. 92,3%
- Conditions d'accueil des élèves ou personnels en situation de handicap sont irrespectueuses. 92,3 %
- Etablissement peu attractif pour de nouveaux collègues. 69,2 %
- Constat de décisions qui vont à l'encontre de leurs valeurs personnelles. 57,6 %
- Sentiment d'être exploité. 46,2 %
- N'éprouvent pas le sentiment du travail bien fait. 38,5 %

VI. L'insécurité de la situation de travail

- Impactés par le risque d'intrusion. 84,6 %
- En contact avec des personnes en situation de détresse. 77 %
- Impactés par le comportement d'élèves qui perturbent le fonctionnement de la classe et des services. 69,2 %
- Situations de tension avec les élèves ou un public. 53,9
- Souhaitent changer de métier rapidement. 46,2 %
- Impactés par des problèmes d'ordre thermique. 77%
- Impactés par des problèmes d'hygiène dans les locaux. 69,3 %
- Problèmes de configuration des locaux. 69,2 %
- Impactés par des problèmes de ventilation. 61,6 %
- Impactés par des nuisances sonores. 38 %

E. Synthèse des entretiens collectifs et individuels de différentes catégories de personnels concernant les conditions de travail et les risques psychosociaux



Ces entretiens ont été effectués lors de la visite du 22 juin 2015 par des binômes de membres de CHSCT-SD, à partir d'une inscription volontaire de collègues de l'établissement. Ces entretiens (deux entretiens individuels, un entretien collectif) avaient été précédés d'une mise à disposition de questionnaires permettant d'envisager l'étendue des questions qu'il est possible d'aborder.

Le cadre général de ces entretiens est celui de la mise en œuvre du protocole d'accord sur la prévention des Risques Psychosociaux dans la Fonction Publique qui porte sur la prévention des RPS, identifiés comme l'un des risques professionnels majeurs auxquels sont exposés les agents.

Il s'appuie sur le rapport du collège d'expertise des risques psychosociaux au travail (Gollac et Bodier 11 avril 2011).

« Les risques psychosociaux sont « les risques pour la santé mentale, physique ou sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental ».

Le collège d'expertise a retenu six dimensions de risques à caractère psychosocial : nous baserons l'analyse des entretiens sur ces six dimensions.

Sans prétention d'analyse scientifique, ces entretiens ont fait l'objet d'une prise de notes manuelle consciencieuse puis d'une restitution et enfin d'un traitement en fonction des six dimensions du risque dont il est question plus haut.

Comme tout écrit, cette analyse peut être discutée, néanmoins, la reconnaissance de notre souci de précision et d'honnêteté est évidemment un préalable au débat.

Il ressort des entretiens un problème important de sécurité dans l'établissement.

Chaque année, il y a des cambriolages à l'école, des agressions physiques, des menaces par téléphone. Une personne s'est introduite dans l'école maternelle et a menacé l'équipe en avril 2014. En juin 2014, un homme s'est introduit à l'école maternelle et les ATSEM l'ont surpris alors qu'il observait l'intérieur des classes à travers la vitre.

Un vol a été commis le 30 septembre 2015 pendant que les enseignants étaient en réunion sur le temps du midi. Des effets personnels à usage professionnel (ordinateur, appareil photo...) et particulier (papiers, cartes bleues...) ont été dérobés. A la suite de ce vol, deux points ont choqué les personnels :

- La réponse de l'inspection à leur demande d'augmenter la hauteur des grilles : « l'école n'est pas un sanctuaire ».
- La réponse de la mairie : « pas de dépôt de plainte car pas d'effraction et les affaires personnelles ne sont pas un outil de travail ». Or, 5 enseignants ont porté plainte individuellement et la directrice a porté plainte pour l'Education Nationale
- Les menaces par téléphone sont récurrentes et vont jusqu'aux menaces de mort.

Les collègues ont un sentiment d'insécurité accentué par les attentats de janvier 2015 bien que l'équipe soit soudée. Ils ont eu également un grand sentiment d'injustice suite à l'absence de plainte et le non remboursement du matériel volé.

De plus, l'accès à la maternelle se fait en traversant la cour de l'école élémentaire augmentant ainsi les risques d'intrusion. Il faudrait sécuriser les accès à l'école (entrées et sorties) :

- en rehaussant les grilles et le portail d'entrée,
- en demandant la présence d'un gardien,
- en facilitant l'identification des personnels de l'établissement et municipaux,
- en dissociant les entrées des écoles élémentaire et maternelle.

Par ailleurs, une insécurité socioéconomique est ressentie par les personnels enseignants. Ces derniers constatent un turn-over important sur cet établissement et demandent à partir à la retraite le plus rapidement possible. En conséquence, les



équipes fonctionnent moins bien et il est difficile de mettre en place des collectifs de travail. Le turn-over est constaté également chez le personnel municipal.

Il serait utile de rechercher les causes de ce dysfonctionnement par un audit afin d'améliorer les conditions de travail et de stabiliser les équipes pédagogiques et municipales. Il faut veiller au bon déroulement des rapports sociaux et des relations de travail entre les différents partenaires de l'école.

De même, les personnels enseignants ont le sentiment de ne pas être écoutés. Ils pensent que leur hiérarchie ne prend pas suffisamment en compte les difficultés qu'ils rencontrent. Selon eux, l'administration ne leur apporte pas de réponses ou des solutions adaptées aux problèmes soulevés. Par exemple, face à un élève ayant un comportement très difficile, l'administration conseille à l'enseignant de s'arrêter. Cette recommandation va à l'encontre de ce qu'attend l'enseignant.

Les personnels enseignants signalent des sentiments d'infantilisation, de culpabilisation et de manque de reconnaissance de leur professionnalisme. Ils perdent confiance dans l'institution. Certains envisagent même de changer de métier. L'inspection est mal vécue; elle est considérée seulement comme un moment d'évaluation. Certains regrettent qu'elle ne soit pas aussi un moment de formation pour améliorer la pratique pédagogique.

Les collègues indiquent qu'ils souffrent de plus en plus de la charge de travail qui s'intensifie. Ils ont compté 27 heures officielles + le travail (1h tous les midis + 20 minutes d'accueil par jour + 2h de recherche par jour). Ils chiffrent une moyenne de 65 h par semaine pour certains en comptant le travail de préparation suivant les périodes. Ils déplorent l'absence de formation continue sur leur temps de travail.

La rédaction de projets pédagogiques nécessite beaucoup d'écrit et de temps. Le personnel enseignant a le sentiment que le document exigé est plus important que le projet en lui-même.

Les personnels, anciens dans l'établissement, constatent une dégradation des conditions d'exercice de leur métier à cause de l'absence de moyens humains et matériels.

En effet, les enseignants ne sont pas remplacés ce qui alourdit les effectifs dans la classe et augmente la charge de travail. De plus, le budget insuffisant les oblige à acheter du matériel sur leurs propres comptes et à utiliser leur matériel personnel (ordinateur, appareil photo, cartouches d'encre...) non couvert en cas de vol ou de dégradation.

F. Résultats de la visite

F-1 Application de la réglementation

De façon générale, les dispositifs réglementaires en santé et sécurité au travail sont mis en place dans l'école.

Il est important de poursuivre la démarche d'évaluation des risques (mise à jour du DUERP et du PPMS) de l'école, en faisant participer la communauté éducative. L'objectif à atteindre est de développer une culture du risque et de responsabiliser les usagers (personnels, élèves) de l'école.

Le DUERP ne doit pas constituer une simple obligation législative mais doit aussi être un document vivant que chacun peut s'approprier. Il doit constituer la base du programme annuel de prévention des risques professionnels présentés chaque année au conseil d'école (voir code de l'éducation). La reconnaissance des atteintes à la santé doit devenir un vrai sujet intéressant la prévention des RPS dans le volet du DUERP de la circonscription, de l'école.



L'utilisation systématique des registres obligatoires (Santé et sécurité au travail ; signalement d'un danger grave et imminent) doit contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Une incitation à leur utilité et à leur utilisation doit être faite par le directeur d'école et l'assistant de prévention de la circonscription (voir documents d'aide réalisés par le rectorat). Ils doivent être mis en place avec remontée à l'IEN et à la collectivité territoriale. La médecine de prévention compétente doit être mobilisée sur les situations à risque.

F-2 Préconisations du CHSCTD pour l'amélioration des conditions de travail

- **Conditions d'hygiène des locaux** : Fermeture de la grille d'évacuation des eaux usées
- Analyse des peintures afin de repérer la présence de plomb dans les composants
- Pose des volets roulants en extérieur
- Evacuation des bombonnes de chaufferie de la réserve 1

Aménagement des locaux :

- A propos de la problématique sécurité des bâtiments et des personnes :

Il conviendrait de:

- Placer un portail à code derrière le bâtiment, là où mes agents municipaux et les collègues accèdent, après l'immeuble de l'inspection.
- Remonter les grilles qui entourent l'école et placer un brise-vue sur le grillage qui longe la rue.
- Réfléchir sur la circulation des usagers dans l'école et sur les moyens de surveillance des entrées.(badges par exemple).
- D'éviter la sortie des élèves de maternelle par l'arrière de l'école. côté parking .

- A propos des locaux :

- Obtenir de la mairie un document attestant de l'expertise de non dangerosité des fissures qui apparaissent régulièrement et qui inquiètent les personnels.
- Aménager des rangements dans les réserves 1 et 2
- Poser des protections anti-glisse sur les marches
- Placer des rampes des deux côtés des escaliers
- Placer un téléphone dans la classe isolée
- Retirer les bancs sous les tableaux

Risques psycho sociaux

- Prendre en compte le travail réel des enseignants : respecter les obligations de services en respectant le droit à la vie privée, réévaluer ce qui n'est pas compris dans les 108h, alléger les tâches administratives et supprimer celles qui n'ont pas pour objet la réussite des élèves et la restauration d'un climat scolaire serein, ne pas prévoir de formations obligatoires hors temps légal prévu à cet effet.
- Redonner du sens aux activités en réhabilitant les collectifs de travail, y compris avec les intervenants extérieurs à l'éducation nationale.



- Rétablir des relations de confiance mutuelle : repréciser s'il en est besoin l'esprit du service public dans sa complexité.
- En ce qui concerne l'évaluation des PE : tenir compte de l'expertise des PE car ce sont eux les véritables experts de leur travail. Le rétablissement de collectifs de travail permettrait de mettre en place des situations d'entraide efficaces indispensables dans l'exercice de ce métier devenu si difficile. L'aide des enseignants du RASED pour trouver des solutions permettant la réussite des élèves en difficulté peut être d'un grand secours.
- ~~L'IEN doit~~ ^{Prendre} ~~répondre~~ ^{appartenir} très sérieusement en compte les situations à risque et répondre aux collègues qui sont inquiets, démotivés avec un sentiment d'être mal traités voire en insécurité :
 - En cas d'événements graves ou très impactant, l'équipe doit être assurée du soutien de l'employeur et de son représentant. La municipalité elle-même doit mettre en place les dispositifs de sécurité qui lui incombent : ressources et présence humaines, dispositifs matériels, soutien des fonctionnaires qui exercent sur son territoire.
 - Une formation adaptée concernant la sécurisation de l'Ecole ^{fournit} doit être mise en place et faire partie intégrante d'un travail sur le DUERP avec l'IEN et le Conseiller de Prévention de la circonscription : elle doit, au bénéfice de tous, avoir lieu sur le temps de travail.
- Le service de médecine de prévention peut aider à faire un diagnostic des atteintes à la santé dues aux situations de travail et à développer des solutions qui peuvent aller jusqu'à la préconisation d'arrêt de travail.

G. Annexes au rapport de visite du CHSCTD

- Alerte du CHSCTD du 10/10/2014
- DTA transmis par la mairie à la directrice de l'école élémentaire après la visite du CHSCTD

Le président du CHSCT-SD
Représentant la DASEN

Pour la directrice académique
et par délégation,
la secrétaire générale,

Claudine MACRESY-DUPORT

La secrétaire du CHSCTD

Grille de visite de suivi des préconisations du CHSCTD du 27 mai 2019-
Ecole élémentaire Marc Seguin, 113 avenue Anatole France- 94190 Villeneuve Saint-Georges

Localisation	Constatations faites lors de la visite du 22/05/2015	Préconisations	Réalisé oui/non/ partiellement	En cours	Programmé	Observations
Portail et murs d'enceinte de l'école	Les grilles sont très basses ainsi que le portail d'entrée de l'école. Plusieurs problèmes d'intrusion ont été constatés. Vol après intrusion pendant la pose médiane. En élémentaire, la salle informatique sert à la fois de salle des maîtres et de salle de restauration pour les personnels En maternelle, pas de salle des maîtres, les enseignants ont aménagé un espace dans le hall pour manger	Remonter les grilles qui entourent l'école et placer une brise vue sur le grillage qui longe la rue.	Fait sans avis de M. Marc Seguin.			
Salle des maîtres			Non			
Les réserves	Pas d'aménagement de rangements	Aménager des rangements dans les réserves 1 et 2.	Non			
Le bâtiment	Nombreuses fissures le long des murs, à l'intérieur des classes et des couloirs. Les fissures sont rebouchées régulièrement mais elles réapparaissent.	Solliciter la mairie pour demander la transmission d'un document attestant, après expertise, de la non dangerosité des fissures qui apparaissent régulièrement et qui inquiètent les personnels.	Par du Becourt dit à l'oral.	premier lit été 2018		
Les cours	Le groupe scolaire dispose de trois cours. - Cours A élémentaire - Cours maternelle. - Cour B élémentaire. La cour maternelle est située entre les deux cours de l'élémentaire. Cette situation génère un problème de sécurité et de gestion des entrées et sorties des parents. Les parents de maternelle amènent les élèves dans les classes directement le matin et viennent les chercher dans les classes le soir. Tous les passages se font obligatoirement par les cours et bâtiments de l'école élémentaire.	Réfléchir à la circulation des usagers dans l'école et sur les moyens de surveillance des entrées (badges par exemple)	Non.	Par du Becourt solution.		
Espaces derrière le bâtiment	Problème de sécurité sur la porte d'évacuation dominant sur le jardin derrière l'école et un parking. Les agents municipaux utilisent ce passage pour accéder à l'école. Les enseignants y viennent faire leur pause. Cette porte n'est pas fermée. Le portail de l'école de ce côté est très bas et reste souvent ouvert.	Placer un portail à code derrière le bâtiment. Là où les agents municipaux et les enseignants accèdent, après l'immeuble de l'inspection.	Oui			
Le cabanon	Le mur du cabanon (contre le bâtiment scolaire) est fissuré et il s'affaisse. Le toit du cabanon est en tôle ondulée contenant de l'amiante.		Non.			

Localisation	Constatations faites lors de la visite du 22/05/2015	Préconisations	Réalisé oui/non/ Partiellement	En cours	Programmé	Observations
8 Dortoir	Le sol est abîmé suite au changement d'un radiateur. L'isolation phonique du dortoir est insuffisante. Il subit les nuisances sonores causées par la classe du 1er étage. Une classe de maternelle est isolée dans la cour B. La classe ne possède pas de téléphone notamment en cas d'urgence. Pour le PPM un système de feuilles de couleur a été mis en place. Problèmes de sonorisation (70 Db A constatés), de luminosité (516 lux) et de chaleur (22,5° C en fin de matinée).	1->	NON			
9 Classe isolée	Le système de blocage de la porte est non adapté entre 2 classes (PS et MS). Il y a déjà eu plusieurs fugues d'un élève par cette porte. Dans une classe de CE1A, le bureau de l'enseignant bloque la porte de secours. Un banc est utilisé par les élèves de petites tailles comme sur-élévateur afin d'écrire ou d'afficher le tableau. Il y a un risque de chute des élèves. Des objets sont stockés en hauteur sur des étagères et des placards.	C Placer un téléphone dans la classe isolée. Poser des protections anti glisse sur les marches. Placer des rampes des deux côtés des escaliers.	OUI NON	Val interme -> Non car la chaleur.		
10 Les escaliers	Les escaliers sont très glissants, Plusieurs chutes déclarées: enfants et adultes.		OUI	Rampes et barres de l'escalier en maternelle.		
11 Les classes	Le système de blocage de la porte est non adapté entre 2 classes (PS et MS). Il y a déjà eu plusieurs fugues d'un élève par cette porte. Dans une classe de CE1A, le bureau de l'enseignant bloque la porte de secours. Un banc est utilisé par les élèves de petites tailles comme sur-élévateur afin d'écrire ou d'afficher le tableau. Il y a un risque de chute des élèves. Des objets sont stockés en hauteur sur des étagères et des placards.	Retirer les bancs sous les tableaux.	OUI Non -> mise des tableaux.			
Problématiques transversales						
12	Evacuation des eaux usées. Une grille dans la cour A élémentaire n'est pas fermée. Température dans les classes. Absence de volets extérieurs. Effet de serre. 32° C relevés. En maternelle, les couvertures ne sont pas utilisées pour la sieste alors qu'un radiateur est fermé. L'air est suffoquant. Sanitaires élèves 10 wc et 15 pissotières pour 255 élèves en élémentaire. Présence de produits d'entretien non autorisés en établissement scolaire, apportés par les personnels d'entretien.	Fermeture de la grille d'évacuation des eaux usées. Pose de volets roulants en extérieur.	-> Pas vu été 2013 -			
13 Hygiène des locaux			NON	la demande et fait à tous les conseils d'école.		
		-> Nettoyage.	OUI	-> Niveau pendant école.		

Localisation	Constatations faites lors de la visite du 22/05/2015	Préconisations	Réalisé oui/non/ Partiellement	En cours	Programmé	Observations
	Sanitaires adultes: - 3 WC pour 13 personnes en élémentaire - 1WC pour 10 personnes en maternelle. Présence de produits d'entretien non autorisés en établissement scolaire, apportés par des agents d'entretien. Plomb: Les peintures anciennes sont susceptibles de contenir du plomb. Aucune analyse de recherche de plomb n'a été effectuée à ce jour. Il est recommandé que ces analyses soient faites.	33 d'an plombai Melle.				
	Réserve 1: Présence d'une ancienne bonbonne de chaufferie qui n'est plus utilisée.	Evacuation des bonbonnes de chaufferie	?			
Sécurité incendie	Réserve 2: Consignes de sécurité non renseignées.		?			
	Présence de dalles de sol amiantées non friable dans les parties suivantes: - petite entrée du RDC - la tisanerie - bureau de la directrice élémentaire - cabanon du RDC: toiture en plaques ondulées	certains sols ont été refait				
Amiante						